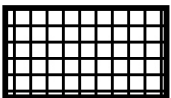


PLAN D'URBANISME-Les limites de hauteur.



Secteur actuels : Hauteur maximale de 60 m au nord de l'avenue Viger.
Hauteur maximale de 44 m au sud de l'avenue Viger.

Secteur proposé : Hauteur maximale de 80 m.

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville-Marie

Date:20060829

Annexe: _____



1062 840 024